Les prisonniers prétendent avoir été les auteurs.

M. le juge d'instruction répond qu'aucun vol de bijoux n'a été commis, les trois prévenus remis en liberté et reprendront [illegible] de famille et lorgnons à monture d'or.

[illegible] AU LION DES FLANDRES DES GOURMETS

ROUBAIX

AVIS A NOS LECTEURS

Un ecclésiastique vient se présenter à domicile et implore la charité des catholiques. Ce personnage, qui n'est point prêtre, n'a point ses papiers en règle au point de vue religieux. Dans ce cas, les catholiques savent ce qu'ils ont à faire.

UN CAMBRIOLEUR BLESSÉ

Mme Bouché, professeur de musique, 51, rue d'Alsace, se trouvait, mercredi soir, vers dix heures, dans sa cour, lorsqu'elle entendit des plaintes et des gémissements venant des ateliers de M. Hibon, 50, même rue. Elle prêtait l'oreille lorsqu'un autre voisin, M. Aubin, sonnait à sa porte pour lui faire part de la même remarque. Tous deux convinrent d'avertir M. Hibon, constructeur-mécanicien, propriétaire de l'atelier, et qui habite 32, boulevard d'Armentières.

Contrairement à ce que pensaient M. Aubin et Mme Bouché, il ne pouvait s'agir d'un ouvrier de M. Hibon, car le personnel avait quitté le travail mercredi soir, à l'heure ordinaire. M. Hibon crut à la présence d'un malfaiteur. Il se rendit à ses ateliers, n'y trouva personne, mais fit une découverte intéressante. Le long du mur pendait une corde. Il est probable qu'un voleur s'en était servi pour pénétrer dans les ateliers en passant sur le toit des trois nefs composant l'atelier et qu'il sera tombé dans la cour en voulant descendre à l'aide de la corde.

Rien n'a été volé. Comme le cambrioleur a dû se blesser assez sérieusement, il est à croire que ses compagnons l'auront aidé à se sauver en passant par la ligne du chemin de fer.

M. Hibon a informé la police et M. Barthault a ouvert une enquête.

Chapelle de la Visitation Sainte-Marie. — Vendredi 12 juin, Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement. Indulgence plénière. — A 5 heures moins le quart, Salut solennel avec Sermon. — Le Très-Saint Sacrement sera exposé toute la journée.

Eglise votive de Saint-Antoine de Padoue. — Neuvaine préparatoire à la fête de Saint-Antoine. — Vendredi 12 juin. — Matin : Messes à 5 h. 1/2, 6 h., 7 h., 8 h. et 10 h. A 8 h., Pèlerinage de l'école St-Michel, rue d'Alsace, Roubaix ; Messe avec instruction. — A 9 h., Pèlerinage de la paroisse du T.-S.-Rédempteur de Roubaix. Messe célébrée par M. l'abbé Colpin, vice-doyen, avec instruction. — A 11 h., Instruction pour tous les enfants de la paroisse.

Soir : Dès 4 h., Confessions pour les personnes qui désireraient communier le jour de la fête de St-Antoine. — A 8 h., Grande Conférence pour toute la paroisse.

Samedi 13 juin. — Fête de St-Antoine de Padoue. — Communion générale des Associés de la pieuse union.

Matin : Messes à 5 h., 5 h. 1/2, 6 h., 7 h., 8 h. et 10 h.

A 8 h., Messe solennelle d'actions de grâces pour les innombrables faveurs, tant spirituelles que temporelles, répandues sur notre paroisse et sur nos abonnés de la « Revue de St-Antoine ». Chant par la Chorale des Demoiselles de la paroisse, avec instruction. — A 10 h., Pèlerinage de la paroisse Notre-Dame de Roubaix.

Grand'Messe solennelle chantée par la Maîtrise de St-Antoine, célébrée par M. le Doyen, avec instruction.

Soir : A 2 h. 3/4, Pèlerinage de la paroisse St-Christophe de Tourcoing et Vêpres solennelles chantées par la Maîtrise de St-Antoine et présidées par M. le chanoine Leclercq. Panégyrique de Saint Antoine. — A 5 h. 1/2, Salut solennel avec sermon et chant par la Chorale des Demoiselles de la paroisse. — A 8 h., Salut avec panégyrique du Saint Thaumaturge pour toute la paroisse.

Pendant toute la journée, exposition et vénération de la Relique de Saint Antoine.

La marque du chrétien, c'est le signe de la croix, dit le catéchisme. — La marque du chrétien dans les maisons, c'est un beau crucifix. Vous en trouverez à la LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

La fête de l'Arbre de Noël. — La Fête de l'Arbre de Noël doit avoir lieu dimanche prochain, à 3 heures du soir, au square Pierre-Catteau. Elle s'annonce sous les plus heureux auspices. Le superbe concert élaboré par la Grande-Harmonie, les exercices attrayants, le ballet et le feu d'artifice qui doit clôturer la soirée forment un programme qui promet, dans le cadre lumineux du square, quelques heures d'enchantement à ceux qui se rendront à la fête.

Souhaitons que la belle devise roubaisienne, « s'amuser en faisant le bien », trouve encore une brillante application dimanche prochain.

Recherches. — Mme Desrumaux, [illegible] Desrumaux, du 7e régiment de tirailleurs indigènes, est priée de se présenter à la Mairie (Bureau Militaire), pour retirer un mandat qui lui est destiné.

Fab. Voiture d'enfants. Réparat. Drouffe-Chevalier, 138, rue Pierre-de-Roubaix.

Le Chien sanitaire. — La section filiale de Roubaix-Tourcoing-Croix-Wattrelos de la Société Nationale du Chien sanitaire, dont le siège est à l'Hôtel de France, 1, Grande-Rue, à Roubaix, s'est assumé la tâche de développer dans la région le goût de l'élevage du chien sanitaire par tous les moyens : brochures, conférences, démonstrations pratiques, etc.

Elle s'efforcera de grouper les propriétaires de chiens dressés, les aidera, les conseillera dans le dressage, et sanctionnera le dressage de ces chiens par un certificat et des récompenses attribués dans des concours aux sujets les plus méritants.

Les chiens munis du certificat d'aptitude seront inscrits sur un livre de contrôle tenu à jour et communiqué périodiquement au service de santé de l'armée à qui ils seront remis gratuitement au moment de la mobilisation ; elle créera enfin un chenil-école d'instruction.

La Société Nationale du Chien sanitaire, placée sous le patronage de MM. les ministres de la Guerre, des Colonies et de l'Agriculture, fait donc appel à tous les bons Français soucieux d'éviter à nos futurs blessés d'inutiles souffrances, pour venir grossir ses rangs et l'aider par tous les moyens en rapport avec leurs ressources.

Les officiers et assimilés de l'armée de terre et des troupes coloniales sont autorisés par M. le ministre à faire partie de la Société.

On peut contribuer à cette œuvre patriotique :

En dressant soi-même un chien à la recherche des blessés ;

En acquérant et en entretenant un chien tout dressé ;

En adhérant à la Société Nationale du Chien sanitaire comme membre actif, membre souscripteur, membre d'honneur ou membre bienfaiteur.

La Section régionale qui a pour président d'honneur M. le commandant Desparre donnera prochainement une démonstration suivie d'une conférence.

M. le Docteur Kresser, secrétaire général de la Société Nationale du Chien sanitaire de Paris, [illegible] et traitera la question du Chien sanitaire dans une conférence à laquelle seront conviés tous les intéressés.

Nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet.

Tombé d'un échafaudage. — Un manœuvre de maçon, demeurant rue des Anges, Charles Morant, est tombé d'un échafaudage en glissant sur une brique. Dans sa chute il s'est foulé le poignet droit et blessé à la tête. Un mois de repos.

Avis important. — Nous avertissons nos lecteurs que seuls les billets contenus dans le Chocolat Delespaul-Havez donnent droit à plus de 50 0/0 de rabais au Gaumont-Palace Roubaisien. 027

Les chaudronniers en grève. — Les chaudronniers en fer qui, il y a quelques semaines, avaient adressé aux patrons une demande de relèvement de salaire, se sont mis en grève jeudi matin n'ayant pas obtenu satisfaction.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS LILLE 050

du 11 juin

Naissances. — Raymonde Fouriegaie, rue de l'Alouette, 56. — Jean Bonenfant, rue de la Fosse-aux-Chênes, 66. — André Tiberghien, rue de la Poterie, 56. — Henri Duquesnoy, [illegible] — Aline Ramaeckers, boulevard Gambetta, 260. — Pierre Vincent, rue de Saint-Quentin, 33.

Décès. — Emile Semelyn, 59 ans, rue de la Bançue, 33. — Hermance Olivier, 33 ans, rue d'Isly, 80. — Angèle [illegible], 3 heures, rue Monge, 54. — Siméon Lemal, 15 ans, rue de Tunis, 46. — Silvie Colliez, 38 ans, rue Blanchemaille, 37. — Louis Pierens, [illegible] — Charles Pasques, 78 ans, rue Duguesclin, 36. — Eulalie Vanlerberghe, [illegible] 43. — Philibert Renard, 72 ans ; Lydie Pottier, 65 ans, avenue Julien-Lagache.

WATTRELOS

Entre ébouleur et chiffonnier. — Jeudi matin, J.-B. Dubos, 60 ans, ébouleur, rue Pierre-Catteau, était à son travail, au lieu dit « Les Bazanos », et avait déposé par terre son veston. Arthur Delny, 33 ans, chiffonnier à Roubaix, qui passait au même moment, foula du pied le vêtement de Dubos. L'ébouleur lui fit une remontrance. Le chiffonnier lui lança une brique au front, lui faisant une large plaie. Dubos a porté plainte. Delny a été gratifié d'un procès-verbal pour coups et injures.

Soyez en règle. — Marie Deryckx, ouvrière de filature, rue de l'Union 101, a été gratifiée d'un procès-verbal pour mauvaise tenue de son registre de logeurs.

Ralentissez s. v. p. — Le brigadier Ath. Blain a dressé procès-verbal au propriétaire de l'auto 332-D, qui faisait du 40 kilomètres à l'heure dans la rue Carnot.

CROIX

La Grande Harmonie fêtera le cinquantenaire de sa fondation, dimanche prochain 14 juin. Elle se fera entendre en l'église Saint-Martin, à la messe de 11 heures 1/2, sous la direction de son distingué et dévoué chef, M. Louis Cocheteux et exécutera les morceaux suivants :

Marche Fédérale, A. Richart. — Concerto pour clarinette, Weber. — L'Aventurier, allegro, Allier.

Nous donnerons la semaine prochaine le programme complet des fêtes.

CROIX. — Naissance. — Ghislain Franck, rue de Bapaume, 6.

WASQUEHAL

Mort d'un membre de la Jeunesse Catholique. — M. Louis Liquette, membre de la Jeunesse Catholique, est décédé à l'âge de 27 ans, après quelques semaines d'indisposition. Ses funérailles auront lieu samedi, à 9 heures.

Les membres libres de l'Association sont invités à y assister et à se grouper derrière leur drapeau.

LANNOY

Avis aux conscrits. — Les exemptés ou ajournés de la classe 1911, devront se présenter devant la Commission de réforme, à Lille, le vendredi 19 juin, à 4 heures de l'après-midi.

LYS-LEZ-LANNOY

En réparant son métier. — Un tisserand de l'usine Deffrennes-Cuvet et Catrice, Jean Devallez, 37 ans, s'est coupé le pouce gauche.

Le docteur Caudmant lui a prescrit quelques semaines de repos.

LYS-LEZ-LANNOY. — Naissances. — Clémence Nottebaert et Denise [illegible], rue de Leers.

Mariage. — Lucien Vens, tisserand et Lucie Hottebart, journalière.

LEERS

Procession. — Dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe chantée à 10 heures, la procession du Saint Sacrement se déroulera dans la rue de l'Eglise, la Longue Rue, les rues d'Audenaerde et de Wattrelos.

Comme les années précédentes, sont convoquées toutes les sociétés locales : les trois sociétés de secours mutuels, les Anciens Combattants, les Anciens Militaires, « La Fraternelle », la société de gymnastique la « St-Vaast », le Patronage Saint-Louis, la Musique municipale et les autorités de la commune.

Perception mensuelle. — Lundi prochain, de 2 à 4 heures, le percepteur de Lannoy se tiendra à la mairie, à la disposition des contribuables.

Tous ceux s'acquittant en une seule fois, doivent se libérer lundi.

Culture du lin. — Les cultivateurs de lin ci-après, ont fait la déclaration de leur culture :

MM. Louis Pollet, 1 hectare 38 ares 85 ; Edmond Delcourt, 60 ares ; Jules Deruelle, 1 hectare 7 ares ; Jules Delcroix, 70 ares 8 ; Jules Dutieu, 2 hectares ; Romain Herbaux, 70 ares ; Célestin Truffaux, 87 ares ; Alphonse Jovenau, 96 ares.

Coupure au doigt. — A la manufacture de couvertures de M. A. Parent, Marthe Lauwerier, 16 ans, plieuse, demeurant au Chemin-Vert, à Néchin, s'est coupée à l'index droit en taillant des couvertures, d'où plaie infectée et repos de 8 jours. Docteur Vokaut.

TOUFFLERS

Pour le monument aux « Victimes du Devoir ». — Un appel vient d'être adressé aux personnes de la région, que leur situation semble désigner pour un geste de générosité patriotique.

Déjà les souscriptions commencent à parvenir au Comité. La première liste s'élève à 811 fr. 70.

Le Comité espère que l'appel adressé sera entendu, toutes les souscriptions, même les plus modestes, sont acceptées avec reconnaissance.

Messe de prémices. — Dimanche dernier, Toufflers était en fête. Un enfant de la paroisse, M. l'abbé Jean Gallet, membre d'une honorable famille et fils de M. Gallet, qui dirigea très longtemps l'école libre de garçons de la paroisse du Saint-Sépulcre, à Roubaix, célébrait sa première messe, ayant été ordonné prêtre la veille par Mgr Charost dans la cathédrale N.-D. de la Treille.

Un cortège magnifique escorta, à 9 h. 1/2, le jeune prêtre depuis son habitation, route de Lys, jusqu'à l'église. La Musique Municipale fit entendre plusieurs morceaux de son répertoire. Partout, sur le long parcours, on voyait des décors et des [illegible], portant de très belles inscriptions à l'intention de M. l'abbé Gallet.

L'église elle-même était ornée comme aux grandes fêtes. La messe commença vers dix heures. M. l'abbé Gallet était assisté à l'autel par M. l'abbé [illegible], curé de la paroisse ; [illegible] Grand Séminaire. Dans le chœur avaient pris place de nombreux ecclésiastiques, parmi lesquels on remarquait MM. les chanoines Ghesquière, Thamiry, Duthoit, des Facultés catholiques ; MM. les abbés Duraat, ancien curé de Toufflers ; Delannoy, Lorquin, Delplanque, Delcroix.

Le sermon fut donné par M. le chanoine Duthoit, vice-recteur de l'Université Catholique de Lille. En un langage élevé et fort impressionnant, il définit ce qu'est la mission du prêtre, faite entièrement de dévouement et d'abnégation ; et il montra tout ce qu'a de sublime le sacerdoce. En terminant, l'éloquent prédicateur eut un souhait délicat et très touchant pour les parents du nouvel élu du Seigneur.

Pendant la cérémonie, la maîtrise paroissiale interpréta parfaitement de jolis chants de circonstance.

HEM

Paroisse Saint-Joseph. — Les dimanches 14 et 21 juin, à l'issue de la grand'messe auront lieu, dans le parc du château Olivier, les processions du Saint Sacrement. Comme les années précédentes, les paroissiens de Saint-Joseph accourent à notre Seigneur un cortège magnifique composé d'une cinquantaine de groupes représentant les Mystères de la Crèche, de la Croix et de l'Autel. La Société Philharmonique d'Hem et la Chorale Saint-Joseph prêteront leur concours à cette démonstration de Foi et de Piété. Tous les catholiques de la paroisse se feront un devoir d'assister à cette cérémonie. Les hommes voudront bien se grouper à la suite du Saint Sacrement.

Ces deux dimanches, la grand'messe sera chantée à 9 heures 1/2.

TOURCOING

PAVOISONS

La suppression de nos belles processions du Saint Sacrement a été un coup de force. Les catholiques tourquennois ont pris la résolution de protester, chaque année, contre cet abus de l'autorité en pavoisant leurs maisons de drapeaux tricolores et de bannières. Ils le feront encore avec ensemble dimanche prochain. En même temps qu'une revendication de la liberté de la rue, le pavoisement sera un acte de foi à la divine Hostie.

La Procession de Neuville

Les diverses confréries ou œuvres, les groupements de jeunesse, etc., s'organisent pour prendre part à la procession qui se fera à Neuville dimanche prochain, à trois heures et demie. Les « Petits Gas » de Saint-Christophe, avec leurs tambours, clairons et fifres, dont la belle allure a été tant remarquée le jour de la fête de Jeanne d'Arc, feront partie du cortège. Dans les familles catholiques de la ville on prend ses dispositions pour se rendre à Neuville.

La procession... des contribuables

Les processions catholiques étant supprimées, voici que les contribuables en organisent à leur tour. On les voyait arriver hier, jeudi, chez le contrôleur des contributions, en longues théories. Il y avait la Congrégation des gens en colère, le Cercle des pleurnicheurs, l'Association des mécontents, etc.

Ils ne chantaient pas, ils se lamentaient. Et ils sortaient du bureau de M. le contrôleur inconsolés.

L'un était passé de 310 fr. en 1913 à 510 en 1914 ; l'autre de 60 à 150 ; un troisième de 80 à 132...

Mais M. le Contrôleur leur avait aimablement fait entendre qu'ils n'avaient pas été taxés outre mesure. S'ils payaient moins les années précédentes, c'est qu'il y avait eu erreur. Cette année l'administration a simplement réparé une erreur. Et voilà !...

De quoi donc se plaignent les contribuables ?

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFÈVRERIE
Vve ROMMENS-VANZEVEREN, 13, Gde-Place 025

Institution libre du Sacré-Cœur. — Les cérémonies de la Communion solennelle se sont déroulées au Collège avec le même éclat que les années précédentes. La vaste chapelle pouvait contenir avec peine la foule des parents et des élèves qui s'y pressait. L'autel brillamment illuminé se dressait dans un cadre magnifique de fleurs naturelles.

A la Communion, M. le Supérieur invita les petits communiants à s'unir plus intimement à Jésus et leur montra la portée sérieuse de cette démarche solennelle qui marque une étape dans leur existence et doit être le point de départ d'une vie orientée définitivement vers Dieu.

Sous l'habile direction de son maître de chapelle, la Schola, qu'accompagnait aux orgues M. Heinrick, exécuta la messe de Quighard. Deux anciens élèves, MM. Pollet et Dufrest, interprétèrent les soli avec beaucoup de talent. Durant la Communion ils donnèrent encore le *Panis angelicus* de Franck et le *Pater noster* de Niedermeyer.

Il n'est point de fête au Collège où les pauvres n'aient leur part. C'est afin de communiquer un peu de leur joie aux enfants des familles assistées par la Conférence qu'au sortir de la messe, les Premiers Communiants leur distribuèrent des gâteaux. Puis suivant la tradition, ils se rendirent aux Petites-Sœurs des Pauvres, visiter les vieillards, ces autres amis du Dieu qu'ils venaient de recevoir et jeter dans leur cœur un rayon de gaieté.

A trois heures eurent lieu les Vêpres et le renouvellement des vœux du Baptême. M. le chanoine Lamand présidait la cérémonie, entouré des Doyens et Curés de la Ville. M. Leduc, professeur de première, rappela aux enfants les obligations qu'ils contractaient en ce jour. Jésus, leur hôte du matin, restait le maître à qui ils devaient obéissance, le modèle offert à leur imitation, l'ami qui réclame tout leur amour.

La journée s'acheva par la procession qui parcourut les allées du jardin et par un Salut solennel. On y chanta l'*O Sacrum convivium* de Berruyer, le *Panis* de Dubois, le *Tantum ergo* de Fabre et la « Consécration à Dieu » de Gounod.

PÊCHE. — USTENSILES ET APPATS
Gau-Delattre, 29, rue Nationale, Tourcoing

Les Concerts d'Eté. — Dimanche 14 juin, à 5 heures du soir, kiosque de la Grande-Place, Concert public par « La Fanfare du Point Central ». Programme : Les Coloniaux, P. R. Allebert ; Souvenir du Puy-de-Dôme, ouverture, Kelsen ; « Jeanne », valse de concert, Schulz ; Marche des Cols bleus, Farigoul ; La Fée des airs, fantaisie, Frantzler ; La Vallée du Doubs, Lardair.

Action Libérale Populaire. — Aujourd'hui, vendredi, à 8 heures du soir, réunion des commissions des douze sections, au Casino, rue Nationale.

La réunion mensuelle de MM. les Directeurs de Patronages se tiendra aujourd'hui, vendredi, à 3 heures, au patronage Saint-Christophe, rue d'Austerlitz.

Union Sociale et Patriotique. — Dimanche, à 10 heures du matin, réunion du Comité Directeur et des bureaux de sections.

Le même jour, à 3 h. 1/2 du soir, réunion des adhérents des sections des Francs et de la Croix-Rouge.

Caisse d'Epargne. — Opérations du 1er au 8 juin : 752 versements, 136.435 fr. ; 263 remboursements, 96.6[illegible] fr.

Excepté le vendredi et les jours fériés, les guichets sont ouverts tous les matins pour les opérations de versements et de remboursements ; le dimanche, de 9 h. à 11 h. 1/2 ; les autres jours, de 10 h. à 11 h. 1/2.

Une grève s'est déclarée aux chaudronneries de Roubaix-Tourcoing. Une centaine d'ouvriers ont cessé le travail demandant une augmentation de salaire.

Tribune Publique

LA PROTECTION DE LA MORALE PUBLIQUE

Tourcoing, 10 juin 1914.

Monsieur le Directeur,

Voudriez-vous avoir l'obligeance d'accorder votre tribune publique aux quelques lignes suivantes :

Nous savons les efforts faits par la police locale et par l'administration municipale pour préserver Tourcoing de l'envahissement pornographique qui se constate dans d'autres villes. Mais nous croyons devoir signaler à qui de droit que sa vigilance aurait besoin de redoubler en ce moment.

Certaines personnes obligées de quitter les localités où elles étaient installées cherchent, paraît-il, à venir à Tourcoing. D'autre part, certains débits déjà ouverts mériteraient une surveillance sérieuse.

Enfin, il est même jusqu'à la voie publique qui a besoin d'être surveillée à certains soirs, où des bals publics ou privés attirent des jeunes gens qui se permettent à la sortie des actes qui sont de vrais délits et qui devraient être poursuivis.

Il nous suffira sans doute d'avoir attiré de cette façon l'attention des autorités pour que celles-ci mettent bon ordre à tout cela.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Plusieurs pères de famille.

ÉTAT-CIVIL de TOURCOING

du 11 juin

Naissances. — Louis Honoré, rue Winoc Chocqueel, 80. — Daniel Seraed, boulevard Gambetta, 81. — Julia Gaudron, rue Soufflot, 4. — Roger Renaux, rue Jean-Bart, 71.

Mariages. — Arthur Dupont, mécanicien et Angèle Petitpas. — Charles Fillie, employé et Elisabeth Malesaans, s. prof.

Décès. — Louis Honlé, 51 ans, rue du Grill-Pain, [illegible] — Anne Liust, 81 ans, place des Phalempins. — Gustave Everaert, 43 ans, rue Nationale, 122. — Catherine [illegible], 70 ans, rue de la Croix-Blanche, 67.

HALLUIN

Processions du Très-Saint Sacrement. — Les dimanches 14 et 21 juin, à l'issue de la Grand'Messe, Procession solennelle du Très-Saint Sacrement à travers les rues de la ville. Comme les années précédentes, les paroissiens se feront un devoir et un honneur de pavoiser leurs maisons et de faire cortège à Notre-Seigneur. Ils y prieront le Divin Maître de répandre sur toute la paroisse ses plus abondantes bénédictions.

HALLUIN. — Naissance. — Eugène Mattez, rue Verte.

Mariages. — Gustave Leon, 26 ans, [illegible] et Marie Debruyne, 21 ans, [illegible] — Pierre [illegible] ans, tisserand et Madeleine [illegible] ans, ménagère. — Arthur Seys, 23 ans, tisserand et Marie Vanwalleghem, 21 ans, éplucheuse. — Clotaire Bracaval, 23 ans, liquoriste et Rosalie Lesage, 21 ans, s. prof. — Louis Soen, 21 ans, [illegible] et [illegible] Vandomme, 22 ans, fileuse. — Achille Verstraete, 24 ans, tisserand et Julia Farvel, 21 ans, fileuse. — Emile Descatoire, 24 ans, tisserand et Marthe Durlet, 19 ans, dévideuse. — Romain Dhalluin, 20 ans, tisserand et Madeleine Bourgeois, 27 ans, plieuse. — Georges Venême, 21 ans, tisserand et Clémence Simoens, 21 ans, [illegible] — Maurice Toulemonde, 29 ans, voyageur de commerce et Suzanne Millet, 27 ans, s. profession.

Décès. — Maurice Callens, 8 jours, rue Basse.

RONCQ

Collision évitée. — Jeudi, vers 2 heures et demie, l'auto de M. Désiré Leurent, maire, conduite par Charles Dessegne, descendait la rue des Arts. Arrivé près de la propriété de M. Desurmont-Dumanoir, le conducteur voit tout à coup sortir l'auto de M. Jules Desurmont-Lefebvre. Avec une présence d'esprit digne d'éloges, Charles Dessegne se dirigea vers le mur pour éviter la rencontre. Au lieu d'accident de personne, il n'y a eu que 300 fr. de dégâts dans l'avant train de l'auto.

LILLE

Collège Saint-Joseph

BOUVINES

SÉANCE D'ACADÉMIE D'HUMANITÉS

Constatant, ou croyant constater, que chez les enfants l'imagination devance la raison, le philosophe F. Ravaisson demandait que dans l'éducation, l'imagination occupât la première place. Et empruntant une expression à l'hymne de saint Ambroise pour la Fête-Dieu, il demandait que l'enfance et la jeunesse fussent « nourris dans le culte de la plus haute beauté », élevées « in hymnis et canticis ».

Cette phrase me revenait à l'esprit tandis que j'assistais hier à cet hymne magnifique, à ce glorieux chant de Victoire que fut la séance d'Académie des élèves d'Humanités.

A une époque où l'âme française est ébranlée par les chocs nombreux qui viennent la frapper de tous côtés ; à un moment — où malgré nous — à certaines heures tristes, quand nous voyons autour de nous, l'écroulement de tout ce qui fut nos rêves et nos affections, nous pourrions douter de tout et presque de la France, les jeunes académiciens ont compris qu'il convenait de susciter des enthousiasmes, mais des enthousiasmes vrais. Ils ont évoqué devant nous une de nos victoires, un de ces événements, un de ces souvenirs dont se forme en nous l'instinct de la nation continuée et que Maurice Barrès a appelé d'un si joli nom « Les amitiés françaises ».

Tel fut le thème développé par Bernard Myon dans un prologue en admirables strophes françaises : « La leçon de Bouvines ». Cette victoire en effet

Fut une belle page écrite en nos annales.
Tout le peuple debout résiste à l'étranger.
Adieu, rivalités, querelles féodales,
La France est en danger.

A ce grave péril l'âme de la nation française s'éveille et Michel Scrive et Gaston Delepiangue nous montrent comment aux barons, aux chevaliers, les soldats des communes viennent se joindre pour la première fois. Aussi, avec quel intérêt nous entendons Gabriel Vanlaer et Léon Delemer nous faire revivre dans la feuille de route d'un bourgeois de Lille, les sentiments délicats et déjà pleins de malice d'un milicien du XIIIe siècle.

De tels soldats demandaient un brillant chef. Nous avons été heureux de le voir camper devant nous en un latin élégant par Jean Lamont et Emile Richebé. Mais Philippe-Auguste est inquiet à Bouvines.

Sur les bords d'un ruisseau, les casques, les armures
brillent comme des feux au soleil de juillet.

Les troupes ennemies sont en présence. Quel sera le vainqueur ? Grâce au magnifique tableau d'histoire brossé par B. Myon, J. Taillez et F. Fremaux, nous assistons aux alternatives d'espérance et de crainte de nos ancêtres. D'ailleurs Dieu protège la France : les coalisés fuient à l'horizon et les Français vainqueurs voient leur triomphe chanté en distiques latins par Hubert Verley et Charles Caboche. Mais pour le poète il y a autre chose que le fait brutal d'une bataille ; il aime à écouter l'histoire aux portes de la légende ; avec lui Georges [illegible] et Georges [illegible] ont prêté l'oreille aux rumeurs populaires et nous avons aimé à les entendre dire les récits qu'ils avaient pieusement recueillis.

Un heureux mélange de réalité et de rêve, d'histoire et de poésie, c'était encore ce qui devait nous donner la partie dramatique. Au dire des anciens chroniqueurs ce furent en effet les écoliers qui, en 1214, accueillirent avec le plus de joie la nouvelle de notre première victoire nationale. C'était donc justice que la première place leur fut aussi réservée dans cette séance appelée à glorifier le passé. Par une heureuse fiction au milieu des faits « de la geste française », le délicat auteur « de la jeunesse à Bouvines », jette deux écholiers lillois, deux frères ennemis, opposés de caractère et de tempérament : et voici qu'à l'histoire de France se mêlent des détails d'histoire locale qui permettent de mieux comprendre et de mieux faire ressortir la part prise par la petite patrie à cet exploit national et populaire.

Cette lutte de sentiments a été finement détaillée par les jeunes artistes d'Humanités. Tandis qu'Auguste Scalbert faisait ressortir avec délicatesse le dévouement et la fidélité de Gérald, l'âme sournoise et lâche de Robert était très bien rendue par le jeu de Bernard Myon. Que dire d'ailleurs de tous les acteurs, de M. Scrive, G. Ghesquière, J. Lamont, C. Caboche, Gaston Delepiangue, Georges Fabre, si ce n'est qu'ils furent à la hauteur de leur rôle et que plus d'une fois notre âme a vibré à l'unisson de la leur.

Rien ne pouvait mieux contribuer à montrer la foi religieuse et le patriotisme, ces deux sentiments les plus forts du moyen-âge qui concouraient à passionner les Français dans cette lutte. Et voilà pourquoi, si cette victoire de Bouvines, cette vivante résurrection du passé fut un régal pour l'esprit, une fête pour les yeux et l'imagination, une musique pour les oreilles, elle fut surtout un réconfort pour nos cœurs : car,

Bouvines nous redit la leçon des ancêtres.
Un jour, pour résister à l'ennemi jaloux
Ils se sont tous levés ; ils sont resté les maîtres.
Français ! souvenez-vous !

Chutes. — Marcel Vitort, 14 ans, rue de Juliers, 141, est tombé dans la rue Racine et s'est luxé le coude gauche. Il a été admis à l'hôpital Saint-Sauveur.

— Gustave Chatelain, 15 ans, tapissier, rue de Lille, 113, qui passait jeudi à bicyclette dans la rue de Gand, s'avisait de dépasser un camion. Il tomba et sa machine alla rouler sous les pieds du cheval, qui la mit en pièces.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 11 juin 1914
Présidence de M. Lenat, vice-président

Le DÉLIT de CONGRÉGATION

LES CHERS FRÈRES PAUL, FLAMIDIEN ; MM. BOY ET FABRE SONT ACQUITTÉS

Nous avons rendu compte des longs débats qui ont eu lieu le 22 mai dernier, à l'occasion des poursuites exercées contre les Chers Frères Paul et Flamidien, M. Boy et M. Fabre, pour un prétendu délit d'ouverture d'établissement congréganiste, rue de la Barre, 35, à Lille.

Le Cher Frère Paul et M. Boy étaient poursuivis comme auteurs principaux de ce prétendu délit, le Cher Frère Flamidien et M. Fabre comme complices.

Le tribunal, dans son audience d'hier jeudi, a rendu son jugement.

Disons tout de suite qu'il a fait bonne justice de l'accusation en acquittant tous les prévenus.

Après avoir rappelé les circonstances de fait que nos lecteurs connaissent, le tribunal, dans une argumentation très serrée, expose les conditions légalement requises pour qu'il y ait ouverture d'établissement congréganiste et insiste sur cet élément indispensable du délit, à savoir, la continuation de l'œuvre de la congrégation, en l'espèce l'enseignement.

Il s'appuie spécialement sur les travaux préparatoires des lois de 1901 et de 1904, et reprend, à ce point de vue, la thèse, si éloquemment développée par les avocats de la défense, Mes Chesnelong, Bataille et Drillon.

Cette partie du jugement purement doctrinale a été très remarquée dans le monde du Palais.

Le tribunal examina ensuite chacun des faits reprochés aux prévenus. Il constate que le Frère Paul, s'il réside en fait rue de la Barre, 35 ; s'il porte l'habit religieux, s'il reste soumis à la discipline et à la règle de son ordre et à la direction de ses supérieurs, ne continue certainement pas, rue de la Barre, 35, l'œuvre de la congrégation. La fin de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes étant uniquement de donner une éducation chrétienne aux enfants.

En ce qui concerne M. Boy, ancien Frère, le tribunal puise dans le dossier les éléments de sa sécularisation et déclare que le ministère public n'a pas apporté la preuve que cette sécularisation soit annulée.

Le tribunal ayant ainsi écarté le délit reproché aux auteurs principaux, dit par voie de conséquence qu'il ne peut y avoir de complicité pour un délit qui n'existe pas.

Cette décision qui n'a surpris aucun de ceux qui avaient assisté aux débats et aux plaidoiries si remarquées de Mes Chesnelong, Bataille et Drillon, fera peut-être réfléchir ceux qui par leurs dénonciations inconsidérées ont été les véritables instigateurs de cette affaire.

UN ACCIDENT D'AUTO

Le 6 avril dernier, vers minuit, Alphonse L., 35 ans, conduisant un auto, passait boulevard de la République, à Roubaix. M. Plachier, traînant une voiture de pommes de terre frites, rentrait chez lui. L'automobiliste voulut dépasser le véhicule, mais l'ayant aperçu trop tard, sa manœuvre ne réussit pas, et M. Plachier, projeté à terre, fut sérieusement blessé. Il n'est pas encore guéri.

15 jours de prison (sursis) et 50 francs d'amende à M. L.

LES SUITES D'UNE PLAISANTERIE

M. Bouquet, manœuvre de maçon, venant du pont Supérieur de Fives, traînait une charrette, se dirigeait vers la porte Louis-XIV. Une échelle se trouvait placée sur le véhicule. Un ouvrier, Jean-Baptiste Dorchies, à Rumes (Belgique), suivait. Pour faire une farce, il appuya sur l'échelle. Le véhicule bascula et Bouquet, soulevé, retomba lourdement sur le sol. Un [illegible] qui passait à ce moment, l'atteignit et le blessa sérieusement. 50 francs à Dorchies pour blessures par imprudence.

AFFAIRES DIVERSES

Marie Defontaine, a détourné le mobilier d'un bar, rue de la Quennette, à Lille, alors que ce mobilier était saisi à la requête des propriétaires, les époux Castel : un mois de prison, 1000 francs de dommages et intérêts. Maurice P..., poursuivi comme complice, est acquitté.

— 6 jours à Henri Meullet, à Forest, qui, le 26 avril, a outragé le garde champêtre Cardon, et l'a frappé.

— 50 francs à Frédéric Champagne, à Marcinelle (Belgique), qui a brisé des carreaux à la devanture, chez M. Laurent, cabaretier à Ostricourt.

— 50 fr. et 5 fr. à Ch. Debo, à Fâches, qui a brisé des carreaux chez une voisine.

— 15 jours (sursis) à Jules Verluys, 26 ans, à Lille, 15 jours à Arthur Snevbrouck, 33 ans, à Victor Créteur, 33 ans, pour coups à Rosso, 24 ans, manœuvre, à Lambersart.

PONT-DE-MARCQ

Les processions. — Dimanche prochain, si le temps le permet, la procession du Saint-Sacrement se déroulera avec la solennité habituelle dans les rues du Pont-de-Marcq. Elle passera par la rue des Ecoles, la rue de Marquette, la rue Nationale jusqu'au Pont : la bénédiction sera donnée chez Mme Vanderbeeken. Le retour se fera par la rue de l'Eglise. Les paroissiens auront à cœur de pavoiser leurs demeures pour le passage du Dieu de l'Eucharistie. Ils attireront ainsi les grâces du Ciel sur leurs familles. A cause de la longueur de la procession, la grand'messe aura lieu à 9 h. 1/2, au lieu de 10 heures.

ANNAPPES

Au feu. — Un incendie a détruit, la nuit dernière, une meule de lin appartenant à Mme veuve Louis Duployé. La cause de l'incendie est inconnue ; il y a assurance.

Dépêches de la Nuit

Ministère Ribot

LE CONSEIL DE CABINET

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis à 5 heures, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Ribot.

Ils se sont entretenus de la déclaration ministérielle, dont les termes seront définitivement arrêtés dans un Conseil des ministres ce matin, vendredi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Cette déclaration sera lue aux Chambres vendredi après-midi.

Le Conseil a décidé que le projet d'emprunt serait déposé sur le bureau de la Chambre aussitôt après le débat de la politique générale qui suivra la lecture de la déclaration.

Les modalités de l'emprunt seront fixées dans le Conseil des ministres d'aujourd'hui.

LES MINISTRES PHOTOGRAPHIÉS

Pendant qu'avait lieu la délibération des ministres, une vingtaine de photographes se sont présentés. Ils ont demandé à photographier le président du Conseil et les ministres. Les membres du cabinet ont accédé à ce désir et se sont groupés dans le jardin, où les photographes et les cinématographistes ont pu, pendant quelques instants, procéder à leurs opérations.

UN MOT DE M. CLÉMENTEL

En sortant du Conseil de cabinet, M. Clémentel s'est exprimé en ces termes : « Nous sommes prêts pour la bataille, et nous y allons *le fusil sur l'épaule gauche*. »

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

La déclaration ministérielle qui sera lue aux Chambres, indiquera, d'une façon très nette, la volonté du gouvernement de pratiquer une politique de gauche. Elle constatera que le pays a marqué aux dernières élections son vif désir de réformer, et le cabinet entend s'y conformer.

C'est un programme de réformes qu'il apporte à la Chambre, et c'est pour le réaliser que les hommes de gauche qui comprend le ministère font appel à la majorité républicaine. Ils ne veulent ni ne peuvent rester au pouvoir qu'en s'appuyant sur cette majorité.

Nous avons fait connaître précédemment la teneur de la déclaration en ce qui concerne la loi militaire. Son statut ne peut être modifié alors que les circonstances qui l'ont rendu indispensable subsistent toutes entières.

Le gouvernement annonce le dépôt de projets sur la préparation militaire de la jeunesse et l'utilisation des réserves.

La déclaration insiste sur l'urgence du vote de l'emprunt.

Au point de vue fiscal, le gouvernement prend l'engagement de soutenir devant le Sénat l'incorporation dans le budget de 1914, des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu déjà voté par la Chambre. Le budget de 1915 comprendra une série de mesures qui en assureront l'équilibre sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune surtaxe, sur les objets de première nécessité, ni sur les boissons hygiéniques.

La partie de la déclaration, exprimant les vues du Gouvernement sur l'application des lois laïques, est d'une absolue netteté.

En matière de lois sociales, le Gouvernement se prononcera également en faveur d'une législation destinée à établir plus de justice sociale en même temps que plus de justice fiscale.

Suivant l'usage, la déclaration fait allusion au prix que la France attache à ses alliances et à ses amitiés dont le maintien continue à assurer la paix.

La déclaration sera lue à la Chambre des députés par M. Ribot, président du Conseil et au Sénat par M. Peytral.

LE QUATRIÈME SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT

Le Conseil de Cabinet qui s'est tenu jeudi soir a décidé qu'il serait statué ultérieurement sur la question de savoir s'il convenait de maintenir le sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts ou de lui substituer une direction.

La séance d'aujourd'hui

AU SÉNAT

On assure qu'aujourd'hui au Sénat, après la lecture de la déclaration ministérielle, un certain nombre de sénateurs déposeront une motion de confiance dans le gouvernement et dont le vote pourra intervenir plusieurs heures avant le vote de la Chambre sur la politique générale.

A LA CHAMBRE

M. Léon Bourgeois se rendra à la Chambre avec le Président du Conseil afin d'intervenir dans la discussion de l'interpellation sur la politique générale s'il était mis en cause.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. Peytral, préfet de l'Ain, est nommé directeur du cabinet du ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Morin qui sera prochainement appelé à une haute et importante préfecture.

M. Brih, préfet de la Corse, est nommé préfet du Loiret en remplacement de M. Poux-Laville, décédé.

Un ballon allemand

ATTERRIT PRÈS DE STENAY

Montmédy. — Un ballon allemand, ayant franchi la frontière près de Longwy jeudi matin, à 7 h. 30, a volé au-dessus de Montmédy et est allé atterrir à 8 kilomètres de Stenay.

Le sous-préfet est sur les lieux.

Les aéronautes en liberté

C'est le ballon allemand Coblentz, parti de Coblentz mercredi à minuit, qui a atterri à la limite des départements de la Meuse et des Ardennes, près de Létanne à la ferme des Fresnes.

Il était monté par un avocat et trois commerçants de Coblentz. Les aéronautes, surpris par l'orage, ne se sont pas rendu compte qu'ils se trouvaient en territoire français.

Après avoir été interrogés par le sous-préfet de Montmédy et le lieutenant de gendarmerie, les aéronautes ont pris à Stenay le train de 6 h. du soir pour le Luxembourg.

PETITES DÉPÊCHES

Mazatlan. — On s'est aperçu, jeudi, que la plupart des culasses des pièces de siège de la garnison de Mazatlan avaient été dévissées et enlevées. L'officier accusé de ce fait est en fuite.

Berlin. — Le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz est mort.